ESRP Masson-Timbaud

Technicien·ne réseaux IP (TRI)

RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE | PÔLE QUALIFIANT | FILIÈRE INFORMATIQUE | LIEN RNCP

Lieu Montreuil

Zone géographique Région Île-de-France

Durée de formation 3019 heures / 22 mois

Niveau niveau 4 / BAC

Période en entreprise 560 heures / 16 semaines

Effectif 14 places

92 % de réussite en 2025*

Sessions de la formation

10/10/25 - 09/10/27

Le métier

Description

Le·la technicien·ne réseaux IP installe et maintient des solutions VDI (téléphonie, serveurs de fichiers, imprimantes...) déployés sur le réseau local, des installations simples de vidéo surveillance ou autre installation domotique. Le métier s'exerce en entreprise de services du numérique, fournisseurs d'accès à internet ou sous-traitant.

Intitulé des postes

Technicien·ne télécom - technicien·ne réseau informatique - technicien·ne en téléphonie - technicien·ne d'intervention client - technicien·ne de maintenance informatique

Aspects fonctionnels

État de santé stabilisé. Un essai fonctionnel d'une demi-journée en présence du·de la formateur·rice et d'un·e ergonome est possible.

Codes ROME

I1401 - I1307

La formation

Objectifs

Intervenir sur un réseau IP. Installer et maintenir des solutions Voix-Données-Images (VDI) : téléphonie IP, réseaux locaux, équipements connectés.

Prérequis

Sans prérequis, niveau conseillé :

Français niveau B2 (développer ses opinions à l'oral et l'écrit)

Bureautique niveau 3.1 (connaître les fonctions de base sur un ordinateur)

Tous nos prérequis se basent sur le référentiel Cléa, le CECRL ou le référentiel européen des compétences informatiques (e-CF).

Une immersion de quelques jours est possible pour confirmer le projet de formation. Nous contacter.

Le programme

La formation se compose d'1 phase préparatoire, de 2 modules et de 2 périodes en entreprise. Le déroulé présenté ci-dessous peut varier en fonction du calendrier.

Phase préparatoire

Définition et évaluation du niveau des stagiaires en vue de réactiver et/ou d'acquérir les savoirs nécessaires à la formation. Créer une cohésion de groupe.

Module 1 - CCP 1 : Intervenir sur un réseau IP

- Connecter un équipement numérique au réseau IP
- Intervenir sur le câblage de l'infrastructure locale
- Installer et configurer les équipements réseau
- Intervenir sur un réseau d'entreprise sécurisé

Période en entreprise

Module 2 - CCP 2 : Installer et maintenir des solutions VDI (Voix Données Images)

- Mettre en place un serveur de données
- Intervenir dans un domaine ActiveDirectory
- Intervenir sur des solutions IP domotiques ou vidéo
- Installer et maintenir un système de téléphonie IP

Période en entreprise

L'apprentissage

La méthode d'apprentissage

Formation modulaire. Suivi individualisé, accompagnement personnalisé. Travaux pratiques. Activités de groupe. Mises en situation. Périodes en entreprise. Dans certains cas, la durée de la formation peut être adaptée aux besoins de la personne.

Les moyens d'apprentissage

Chaque stagiaire se voit créer un compte informatique Office 365 comportant une adresse mail, un Onedrive, une suite bureautique. Nos salles sont équipées de vidéo-projecteurs et/ou de tableaux interactifs. Une veille technologique constante permet de maintenir les plateaux techniques d'apprentissage et d'examen au niveau de l'agrément (niveau RE). Une médiathèque est à disposition des stagiaires.

L'équipe pluridisciplinaire

Une équipe pédagogique au quotidien (formateur·rice, éducateur·rice technique, conseiller·ère en insertion) et une équipe médico-psycho-sociale en appui (médecin, psychologue, infirmier·ère, assistant·e social·e, ergothérapeute)

Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

Tout au long de leurs parcours, la progression des stagiaires est évaluée au moyen de dossiers d'évaluation, adaptation de cas pratiques, contrôles de connaissances, mises en situations, questionnaires, entretiens de suivi et de bilan, etc.

Modalités de validation

L'ensemble des modules permet d'accéder au titre professionnel de niveau 4 (BAC) de technicien·ne réseaux IP.
Le jury dispose des résultats de la mise en situation professionnelle, du livret des évaluations passées en cours de formation (ECF), du dossier professionnel (DP) et des conclusions de l'entretien final.
Des aménagements pour le passage de l'examen sont possibles sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation MDPH.
Le titre professionnel est composé de blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP). L'obtention du titre professionnel est sanctionnée par la validation de l'ensemble des CCP qui sont cumulables : c'est la capitalisation de CCP. Vous pouvez vous présenter aux CCP dans la limite de la durée de validité du titre.

Modalités et délais d'accès

Nos actions de formation sont ouvertes à toute personne reconnue RQTH de plus de 16 ans. Pour plus d'informations sur les modalités d'accès, cliquez ici. Pour plus d'informations sur l'obtention de la RQTH, cliquez là.
Entre l'obtention de la notification de décision d'orientation professionnelle et la date d'entrée en formation, le délai d'attente peut varier. Nous vous invitons à contacter le secrétariat de la formation qui vous intéresse pour avoir plus de renseignements.

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

La Sécurité sociale prend en charge l'ensemble des prestations (formation, transport...). En tant que stagiaire de la formation professionnelle, vous avez le droit à une rémunération. Pour en savoir plus, cliquez ici.

Passerelles et équivalences

Les formations qui suivent sont accessibles en suite de parcours et possibles sous réserve d'une orientation de la MDPH.

- Technicien·ne supérieur·e systèmes et réseaux (TSSR)

La formation proposée par le certificateur n'ouvre pas la possibilité d'équivalence ou de correspondance.

Accessibilité

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap. L'équipe médicopsycho-sociale assure une réponse adaptée aux problématiques des stagiaires, notamment sur l'adaptation des postes d'apprentissage. Cliquez ici pour en savoir plus.

Certificateur : ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion | Date d'enregistrement : 16-02-2021

* Sources : études internes 2025. Le taux de réussite est calculé sur les personnes s'étant présentées à l'examen.

Taux de présentation : 100% des personnes se sont présentées à l'examen.

Contact

Secrétariat filière informatique

01 44 67 11 01 - 01 48 18 57 89

esrp-idf-informatique@asso-croizat.org

S'inscrire pour une visite

01 44 67 10 88 / 01 48 18 22 44